

L'activité d'un SST s'exerce par le salarié, en complément de son activité professionnelle, au sein d'une entreprise, ou d'un établissement tiers dans lequel il intervient.

Cette mission dans l'entreprise répond aux obligations fixées par :

Article R4224-15 du code du travail « Un membre du personnel reçoit la formation de secouriste nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence »

Article R241-39 du code du travail « Prévoit la formation obligatoire de secouristes dans chaque atelier où sont effectués des travaux dangereux et sur chaque chantier, où 20 personnes au moins sont occupées, pendant plus de 15 jours, où sont effectués des travaux dangereux »

De plus, cette mission répond également à l'obligation de tout citoyen de porter assistance à une personne en danger décrite par :

Article 223-6 « Obligation d'assistance à personne en péril (sans risque pour lui ou les tiers)

Formation Maintien et Actualisation des Compétences du Sauveteur Secouriste du Travail (SST)

Durée : 7 heures

Les heures sont réparties sur 1 jour avec évaluation ponctuelle et certificative. Avec un minimum de 4 apprenants pour un maximum de 10 par session (norme INRS). Cette formation a pour but de maintenir les compétences du SST, tous les 24 mois, définies dans le référentiel de l'INRS.

Tarif : 550 € HT par session (plus frais de transport et hôtel en dehors des Hauts de France)

Le tarif proposé comprend :

- Le déplacement dans les Hauts de France,
- Les 7 heures de formation pour un groupe de 4 à 10 personnes,
- Le matériel pédagogique,
- La logistique administrative (notamment les cartes SST).

Toutes les formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap.



Programme formation MAC Sauveteur Secouriste du Travail

Formation accessible aux personnes en situation de handicap

Durée : 7 heures de formation sur 1 journée avec évaluation.

Public : Le personnel SST désigné par l'employeur groupe de 4 à 10 personnes.

Connaissances requises : Etre titulaire du certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (SST).

Organisation : Essentiellement basée sur la pratique (démonstrations par le formateur, études de cas, des mises en situation) et sur de la théorie (exposés interactifs ...) issus du programme de l'INRS.

Apports multimédias, vidéoprojecteur, mannequins (adulte, enfant, bébé), Défibrillateur (DEA – DSA), plan d'intervention SST. **Le livret sst sera à télécharger avec la référence ED 4085 mise à jour 02/2025.**

Session animée par un formateur SST à jour de ses compétences.

Objectifs : Evaluer l'écart entre les compétences des SST et les compétences minimales attendues et d'en assurer les ajustements et le développement.

Sanction : A l'issue de la formation, les stagiaires ayant satisfaits aux épreuves certificatives du référentiel de compétences SST recevront un certificat de SST (valable 24 mois) et une attestation de fin de formation.

Validation : Les critères sont ceux définis par l'INRS dans le référentiel de formation SST avec l'utilisation de la « grille de certification des compétences du MAC SST ».

Programme

- Présentation du formateur, présentation des apprenants (grille de positionnement),

Partie Théorie :

- Retour d'expérience des stagiaires en tant qu'acteur de prévention,
- Rappel du rôle en tant que SST
- La notion de prévention des risques professionnels,

Partie Pratique :

- Que faire face à une situation d'accident :
 - o Analyser de la situation d'accident,
 - o Se protéger et protéger les autres (victime...),

- Examiner la ou les victime(s),
- Alerter ou faire alerter les secours,
- Secourir (gestes de secours : PLS, RCP...) avec matériel (DAE, DSA)
- Evaluation individuelle continue,
- Evaluation individuelle certificative,
- Bilan de la formation.

TAUX DE SATISFACTION **2024** POUR **170** STAGIAIRES AVEC **79%** DE REUSSITE ET **21%** D'ABS

